

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 058-101/16/CT

**■ Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Attribution d'une subvention 2016 à la Mission Locale de Marseille pour le financement d'aides individuelles aux jeunes des quartiers en politique de la ville pour une qualification dans les métiers de l'animation et du secourisme dans le cadre du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole
DHCS 16/14566/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire est saisi pour avis du projet de rapport présenté ci-après :

Le contrat de ville de Marseille Provence Métropole a été signé le 17 juillet 2015 par la Communauté urbaine et ses partenaires, avec dans ses orientations prioritaires, un axe intitulé « la responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse », qualifiant de « priorité absolue » l'investissement sur la jeunesse des territoires de la politique de la ville.

Ce constat est partagé par le conseil de développement, qui ciblait la jeunesse en difficulté au cœur des priorités métropolitaines dans le colloque organisé en octobre 2013 ainsi que dans le Pacte de Sécurité et de Cohésion Sociale pour Marseille de 2013, où la première série de mesures envisagée par l'Etat est regroupée dans une partie intitulée « Investir dans le capital jeunesse ».

Par délibération du 25 septembre 2015, le Conseil de Communauté a accordé un financement de 1 200 000 euros hors frais de gestion sur une période de trois ans aux trois missions locales présentes sur l'ensemble des quartiers politique de la ville du conseil de territoire pour la mise en place d'une première qualification dans les métiers de l'animation et du secourisme auprès des jeunes de 17 à 24 ans habitant ces territoires prioritaires :

- à la Mission Locale de Marseille pour les jeunes habitant les quartiers politique de la ville de Marseille et Septèmes-les-Vallons
- à la Mission Locale Est Etang de Berre pour les jeunes habitant les quartiers politique de la ville de Marignane
- à la Mission Locale de La Ciotat pour les jeunes habitant les quartiers de veille de La Ciotat

En effet, ces missions locales exercent une mission de service public de proximité destinée à permettre à tous les jeunes de 18 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale avec un accueil, une orientation et un accompagnement visant à l'accès à l'emploi, la formation, la santé, la culture et les loisirs.

Ainsi ces jeunes bénéficieront-ils d'une première qualification dans les métiers de l'animation et du secourisme qui leur permettra de mettre en valeur des aptitudes pour la vie de groupe, d'acquérir des compétences d'encadrement dans une filière économique où la demande est importante, et d'élargir leur horizon personnel à d'autres univers.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative.

L'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

L'unité d'enseignement premiers secours en équipe niveau 1 (PSE 1) a pour objectif de certifier l'aptitude à porter secours, sur le plan technique et humain, à des victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

L'unité d'enseignement premier secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) permet d'approfondir les connaissances acquises et d'obtenir le diplôme d' « équipier secouriste ».

Conformément aux actions envisagées dans le contrat de ville, le Conseil de Communauté a donc accordé un financement pour :

- 1 000 Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
- 800 unités d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)
- 100 unités d'enseignement Premier Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1)
- 100 unités d'enseignement Premier Secours en Equipe de niveau 2 (PSE 2)

Une répartition a été établie au prorata du nombre de jeunes de 17-24 ans habitant les quartiers prioritaires du Conseil de territoire.

Pour ce qui est de la Mission Locale de Marseille qui couvre les territoires en politique de la ville de Marseille et Septèmes-les-Vallons, cela représente un objectif total sur la période de :

940 BAFA (930 pour des jeunes Marseillais, 8 pour des jeunes Septémois)
752 PSC1 (744 pour des jeunes Marseillais, 8 pour des jeunes Septémois)
94. PSE 1 (93 pour des jeunes Marseillais, 1 pour des jeunes Septémois)
94 PSE 2 (93 pour des jeunes Marseillais, 8 pour des jeunes Septémois)

Pour un montant de 1 148 400 euros couvrant le coût des formations et 10% de frais de gestion.

Les modalités de versement de ces subventions en 2016, 2017, 2018 font l'objet d'une convention entre la Mission Locale de Marseille et la communauté urbaine de Marseille n°15/1900 notifiée le 4 février 2016 par la métropole d'Aix-Marseille-Provence. Pour l'année 2016, une subvention de 389 760 euros représentant un coût de formation de 348 000 euros et des frais de gestion de 41 760 euros est prévue.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°15/0001/HN du 9 novembre 2015 portant élection du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code du Travail ;
- Le décret n°2007-481 du 28 mars 2007 relatif aux Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur d'Accueils Collectifs de Mineurs ;
- L'arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur d'Accueils Collectifs de Mineurs ;
- L'arrêté du 16 novembre 2011 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- L'arrêté du 16 janvier 2015 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

- L'arrêté du 19 janvier 2015 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- La convention n°15/1900 notifiée le 4 février 2016 par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- Les opportunités d'emploi offertes par la filière de l'animation et du secourisme ;
- L'intérêt d'aider les jeunes des quartiers de la politique de la ville à acquérir une formation dans ces métiers.

DELIBERE

Article 1

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention 2016 à la Mission Locale de Marseille pour le financement d'aides individuelles aux jeunes des quartiers en politique de la ville pour une qualification dans les métiers de l'animation et du secourisme dans le cadre du contrat de ville de Marseille Provence Métropole, d'un montant de 389 760 euros.

Article 2

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Présents	119
Représentés	35
Voix Pour	133
Voix Contre	0
Abstentions	21

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016